

# DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Conformément au titre VIII du livre 1<sup>er</sup>  
du code de l'environnement

## PARTIE 1a – Note de présentation non technique

### PROJET DE POURSUITE D'EXPLOITATION ET D'EXTENSION D'UNE CARRIÈRE DE GRES



## BRIVE-LA-GAILLARDE (19)



**LACHAUX J. SARL**

Vinevialle

19600 SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE



	Page
<b>TABLE DES MATIERES</b>	
<b>1. DENOMINATION ET DROITS DU DEMANDEUR</b>	<b>3</b>
1.1. SOCIETE	3
1.2. NATURE DES DROITS	3
<b>2. NATURE ET LOCALISATION DU PROJET</b>	<b>3</b>
2.1. PROJET	3
2.2. LOCALISATION	5
2.3. ACCES	5
2.4. SITUATION VIS-A-VIS DU DOCUMENT D'URBANISME	5
<b>3. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES</b>	<b>6</b>
<b>4. DESCRIPTION DU PROJET</b>	<b>6</b>

### LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Carte de localisation.....	2
Figure 2 : Plan parcellaire.....	4
Figure 3 : Plan d'état final.....	8

### LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Dénomination du demandeur .....	3
Tableau 2 : Principales données de situation et de surface.....	5
Tableau 3 : Activités relevant des articles L.181-1 et L.181-2 du Code de l'environnement.....	6
Tableau 4 : Principales données d'exploitation.....	7

# CARTE DE LOCALISATION



Figure 1 : Carte de localisation

## 1. DENOMINATION ET DROITS DU DEMANDEUR

### 1.1. SOCIETE

La société LACHAUX, située à Saint-Pantaléon-de-Larche est une entreprise familiale du secteur de la construction. Elle produit des matériaux depuis près de 70 ans. Elle propose différents matériaux comme du concassé, du sable, des galets, des gravillons de décoration, du mélange à béton et de l'empierrement. L'offre est complétée par une activité de production et de vente de béton prêt à l'emploi (LACHAUX BÉTON).

<b>Société</b>	<b>J. LACHAUX SARL</b>
Forme juridique	Société à responsabilité limitée (SARL)
Capital	46 000 €
Coordonnées du siège social	20 rue Stendhal 19100 BRIVE LA GAILLARDE Tel : 05 55 85 14 77 Carrieres.lachaux@orange.fr
SIRET	302 592 104 00019
NAF	0812 Z
<b>Signataire de la demande et interlocuteur pour le dossier</b>	<b>Vincent Lachaux</b>
Qualité	Gérant
Coordonnées	Tel : 06 99 79 07 92

Tableau 1 : Dénomination du demandeur

### 1.2. NATURE DES DROITS

La Société détient la maîtrise foncière des terrains concernés par la demande d'autorisation, soit par accord des propriétaires (membres de la société familiale), soit au terme de promesses de vente signées avec les propriétaires (cf. justificatifs en annexe de la partie 2).

## 2. NATURE ET LOCALISATION DU PROJET

### 2.1. PROJET

Le projet concerne la poursuite d'exploitation et l'extension en surface et en profondeur de sa carrière dite « Lissoulière 1 » située sur la commune de Brive-la-Gaillarde, actuellement en exploitation sous couvert de l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2000 (surface autorisée 109 029 m<sup>2</sup> et surface exploitable 76 500 m<sup>2</sup>) et dont l'échéance est fixée au 20 novembre 2025.

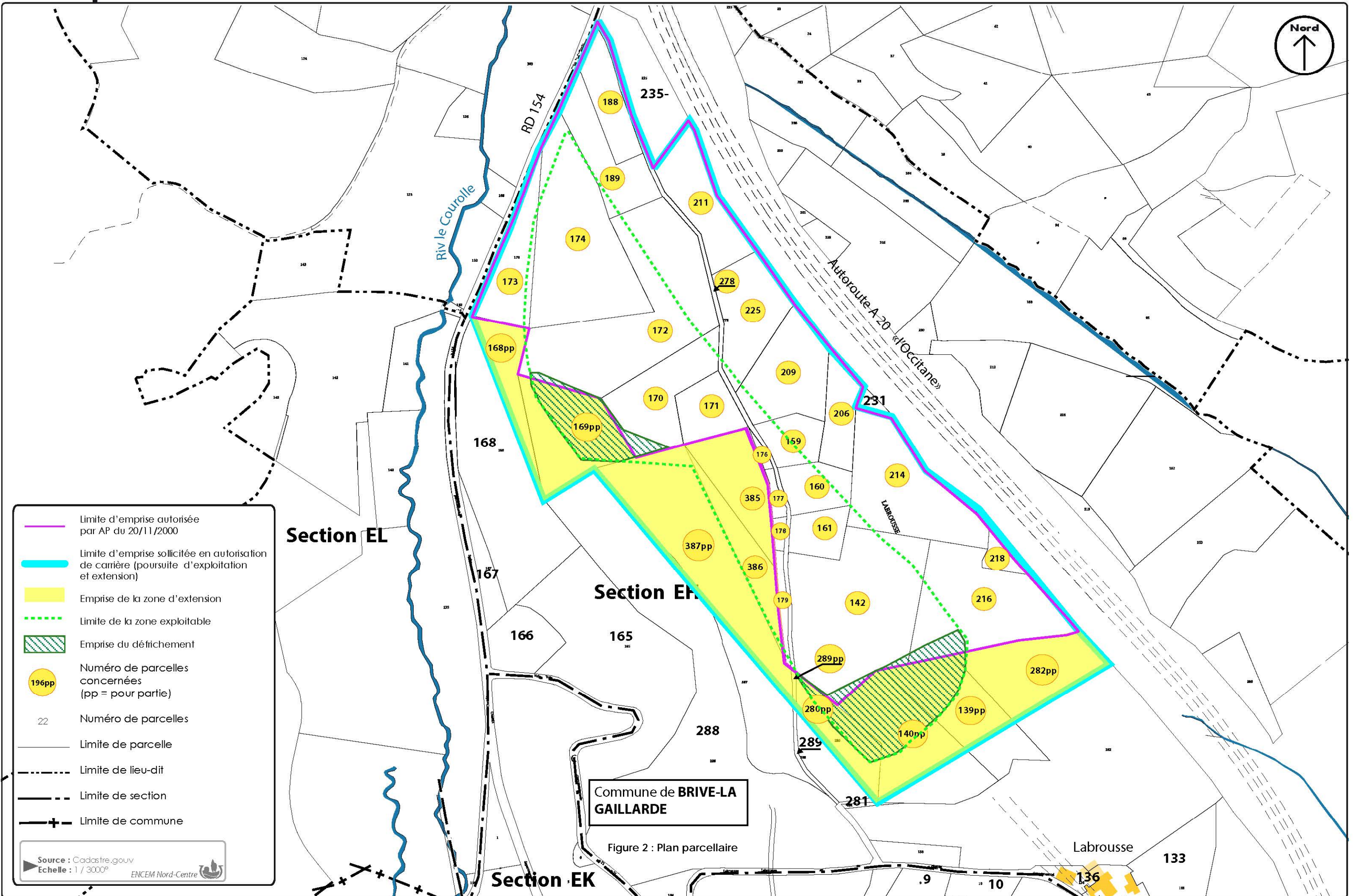
L'extension concerne une surface cadastrale de 48 649 m<sup>2</sup>, portant la surface totale de la carrière à 157 678 m<sup>2</sup>, dont 67 890 m<sup>2</sup> à extraire, représentant un volume de matériau de 1 354 000 m<sup>3</sup> soit 2,3 millions de tonnes. La surface remaniée en comptant la création de la piste d'accès à l'ouest est de 71700 m<sup>2</sup>.

Les matériaux seront destinés avant tout à la production de sable à béton. Les blocs de pierre contenus dans le tout-venant dénommée localement « brasier » seront commercialisés pour la rénovation de l'habitat patrimonial.

La cote minimale d'extraction sera portée de 135 m NGF à 132 m NGF, de façon à aménager un carreau en pente douce permettant l'écoulement des eaux de pluie. Des apports de matériaux inertes extérieurs seront par ailleurs réalisés dans le cadre de la remise en état (50 000 m<sup>3</sup> environ), afin de recouvrir le fond de fouille et d'y créer un milieu humide.

La demande porte sur 30 ans et une production maximale annuelle de 145 000 tonnes.

# Plan parcellaire



- Limite d'emprise autorisée par AP du 20/11/2000
- Limite d'emprise sollicitée en autorisation de carrière (poursuite d'exploitation et extension)
- Emprise de la zone d'extension
- Limite de la zone exploitable
- Emprise du défrichement
- Numéro de parcelles concernées (pp = pour partie)
- Numéro de parcelles
- Limite de parcelle
- Limite de lieu-dit
- Limite de section
- + Limite de commune



## 2.2. LOCALISATION ET SURFACE

La carrière objet de la demande d'autorisation environnementale est localisée comme suit :

<b>Région</b>	Nouvelle Aquitaine
<b>Département</b>	Corrèze (19)
<b>Commune</b>	Brive-la-Gaillarde
<b>Lieu-dit</b>	Labrousse
<b>Section cadastrale</b>	EH
<b>Coordonnées</b> (Lambert II étendu)	X = 327,102 à 328,628 km Y = 2300,425 à 2301,058 km
<b>Parcelles concernées</b> (pp : pour partie)	139pp, 140pp, 142, 159 à 161, 168pp, 169pp, 170 à 174, 176 à 179, 188, 189, 206, 209, 211, 214, 216, 218, 225, 278, 280pp, 282pp, 289pp, 385, 386, 387pp
<b>Surface cadastrale</b>	157 678 m <sup>2</sup> , dont : <ul style="list-style-type: none"><li>- 109 029 m<sup>2</sup> en renouvellement (arrêté du 20 novembre 2000)</li><li>- 48 649 m<sup>2</sup> en extension</li></ul>
<b>Surface à défricher</b>	12 400 m <sup>2</sup>
<b>Surface à décaper</b>	22 000 m <sup>2</sup>
<b>Surface à extraire</b>	67 890 m <sup>2</sup> (71 700 m <sup>2</sup> remanié en comptant la piste d'accès créée à l'ouest)

**Tableau 2 : Principales données de situation et de surface**

**NOTA : la limite de la zone exploitable figurée sur les plans du dossier englobe l'emprise d'extraction ainsi que la surface de la piste provisoire qui permettra d'accéder au sommet des fronts durant la première phase quinquennale, soit 71 700 m<sup>2</sup>.**

## 2.3. ACCES

L'accès à la carrière est directement raccordé à la route départementale RD 154 qui constitue un axe adapté à la circulation de camions et qui permet de rejoindre les axes routiers pour la desserte du site de traitement de Saint-Pantaléon de Larche et des autres marchés locaux pour le brasier.

La sortie sur la route départementale est signalée par des panneaux apposés de part et d'autre de la voie d'accès.

## 2.4. SITUATION VIS-A-VIS DU DOCUMENT D'URBANISME

La commune de Brive est couverte par un Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui ne permet pas actuellement la mise en œuvre du projet d'extension de la carrière.

Lors de la séance de délibération du 5 octobre 2017, le conseil municipal a validé le lancement de la procédure de mise en compatibilité du document avec le projet, qui se fera via une déclaration de projet (cf. justificatif de la procédure d'évolution en annexe de la partie 2).

### 3. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

La demande concerne les activités suivantes :

Numéro de rubrique	Désignation des activités	Régime
<b>Rubrique ICPE</b>		
2510-1	Exploitation de carrière	<b>Autorisation</b> Superficie totale : 157 678 m <sup>2</sup> , Production annuelle : 80 000 tonnes en moyenne 145 000 tonnes au maximum
<b>Rubrique IOTA</b>		
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol	<b>Déclaration</b> 18 ha
<b>Défrichement</b>		
-	Défrichement au titre du Code forestier	<b>Autorisation</b> 1,24 ha
<b>Dérogation aux interdictions de destruction d'espèces protégées</b>		
-	Dérogation aux interdictions relevant du 4e de l'article L.411-2 du Code de l'environnement	<b>Demande de dérogation</b>

Tableau 3 : Activités relevant des articles L.181-1 et L.181-2 du Code de l'environnement

### 4. DESCRIPTION DU PROJET

L'exploitation aura lieu, comme actuellement, à ciel ouvert en fouille sèche, à l'aide d'explosif et d'engins mécaniques.

Les travaux d'exploitation seront coordonnés et comporteront les opérations suivantes :

- le défrichement des terrains boisés,
- le décapage de la terre végétale, à la pelle mécanique,
- l'extraction du gisement, par abattage à l'explosifs (4 tirs par an en moyenne), avec reprise des matériaux à la pelle mécanique,
- l'évacuation par camions vers l'installation de traitement de la société à Saint-Pantaléon (8 à 15 rotations quotidiennes en général, et 25 rotations au maximum pour la production maximale prévue),
- la remise en état, qui consistera à mettre en sécurité les fronts et créer des habitats de pelouses humides ou sèches sur le carreau résiduel, favorables aux espèces animales et végétales patrimoniales.

Les apports de matériaux inertes extérieurs réalisés dans le cadre de la remise en état feront l'objet d'un contrôle et d'un suivi afin d'assurer leur traçabilité.



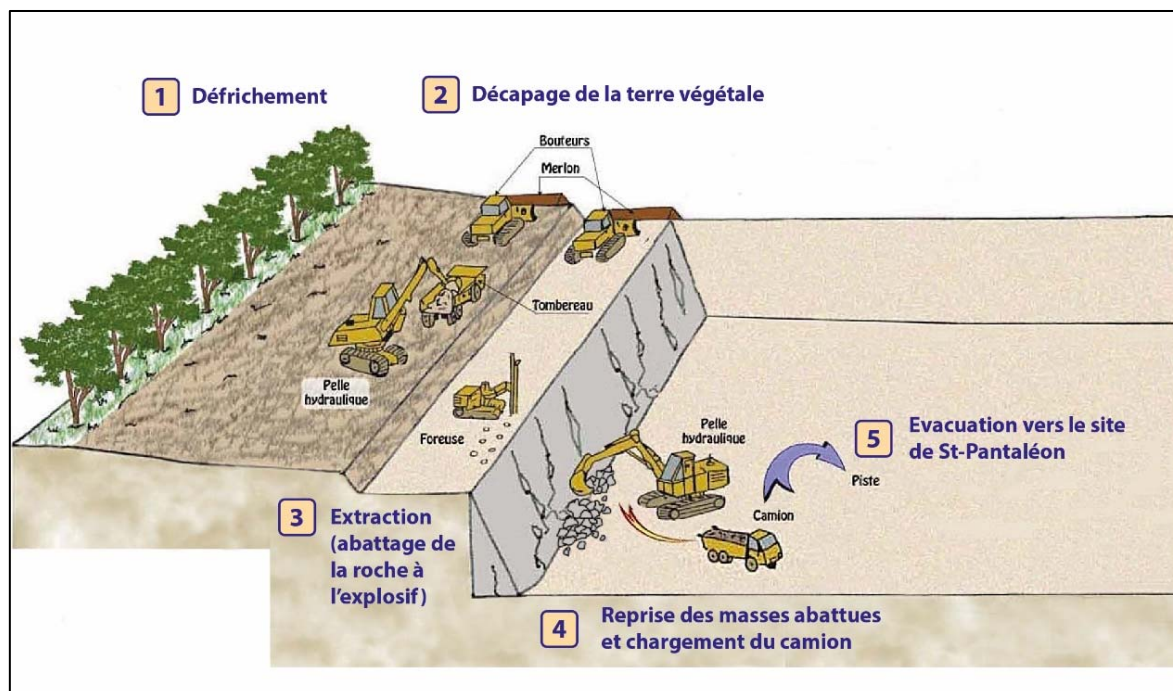


Figure 3 : Schéma de principe de l'exploitation

L'exploitation a et aura lieu entre 8h et 18h, du lundi au vendredi, hors jours fériés. L'évacuation des matériaux aura dans cette même plage horaire.

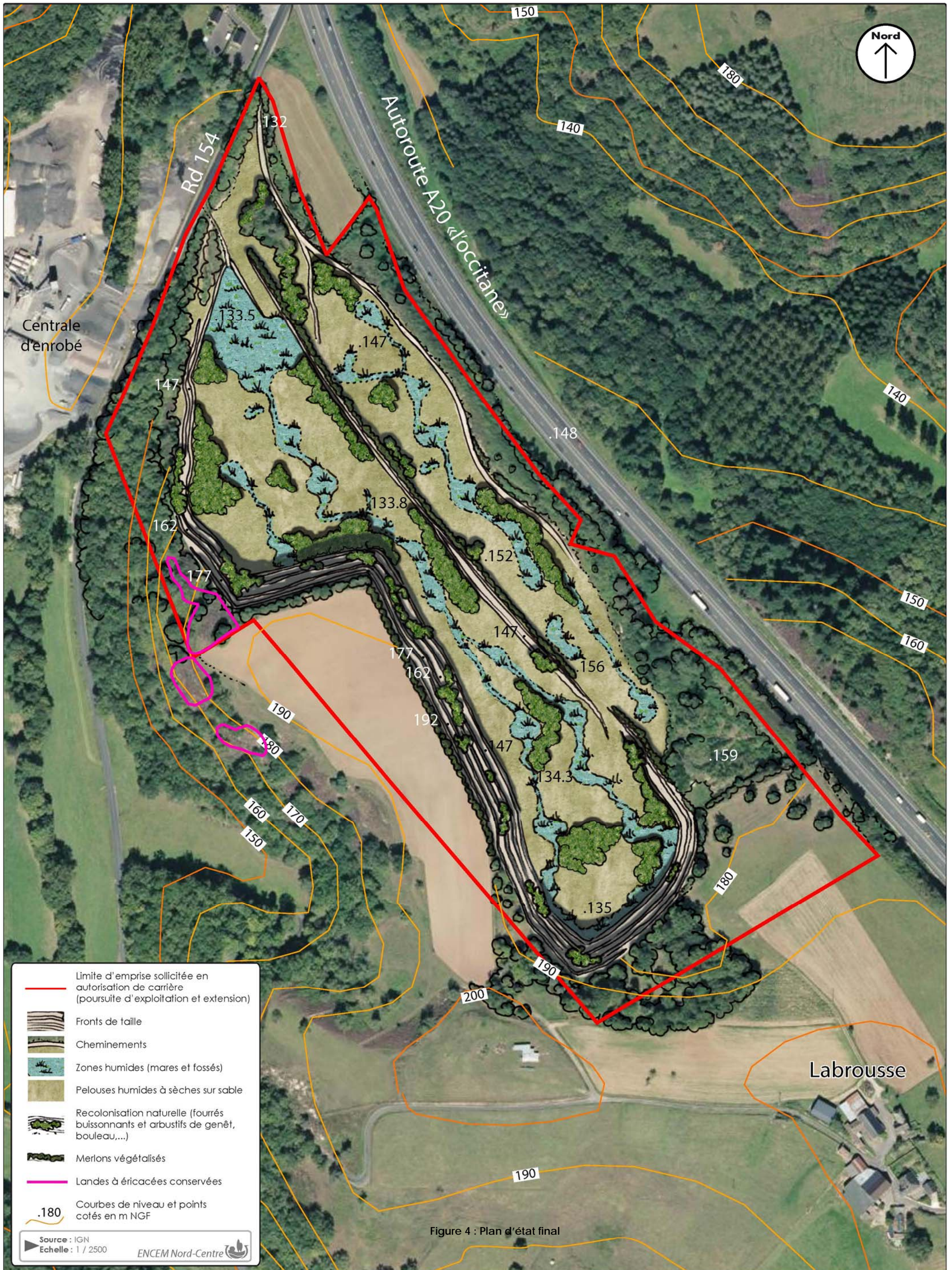
Les principales données du projet sont fournies dans le tableau ci-après.

Surfaces	Emprise totale		15,77 ha environ
	Emprise à défricher		1,24 ha environ
	Emprise à décaper		2,20 ha environ
	Emprise à extraire		6,79 ha environ
Épaisseurs	Découverte	moyenne	0,2 m
	Gisement en place	moyenne <sup>1</sup>	20 m
		maximale	38 m
Estimation des volumes	Découverte en place à décaper		4 400 m <sup>3</sup>
	Gisement en place		1 354 000 m <sup>3</sup>
Densité moyenne	Gisement		1,7 tonne/m <sup>3</sup>
Tonnage estimé	Gisement		2 320 000 tonnes

Tableau 4 : Principales données d'exploitation

<sup>1</sup> Moyenne pondérée par la surface (volume de gisement en place / surface à exploiter)

# Plan du projet à l'état final



Aucun usage d'eau n'est nécessaire pour l'exploitation de la carrière.

Les eaux météoriques, qui circulent dans le site lors de période de pluie, sont collectées par un système de fossés créés en pied de fronts et dirigées dans un bassin aménagé au point bas, qui assure la décantation des particules fines. Afin de faciliter la circulation, le principe des fossés de collecte créés en pied de front sera maintenu.

Ce bassin dispose d'un déversoir à la côte 134 m NGF, obturable en cas de nécessité, avec une canalisation assurant un exutoire dans le fossé en bord de route (RD154) au nord du site.

Une modification du dispositif sera apportée pour abaisser l'exutoire à 132 m NGF (cote d'extraction).

Le principe d'exploitation et la cadence d'exploitation resteront similaires à la situation actuelle, seuls les débouchés, avec la valorisation des pierres de brasier en plus du sable, et le principe de remise en état adapté au potentiel écologique du site évolueront.